

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2025

30 SEPTEMBRE 2025 : CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire de Gavray-sur-Sienne a convoqué les Conseillers Municipaux pour le mardi 7 octobre 2025 à 20 h avec l'ordre du jour suivant : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 2 septembre 2025 – Revitalisation du bourg de Gavray : marché de travaux (présentation du rapport de l'analyse des offres par M. L'HOTELLIER, SHEMA), approbation du CPS (contrat pôle de service), demandes de financement – Contrat Territorial Eau, Climat et Biodiversité : autorisation signature- Travaux assainissement rue de la Libération : avenant au marché de travaux des eaux usées et devis pour réhabilitation du réseau d'eaux pluviales – Vente chemin rural : retrait de la délibération D20250810 – Personnel : diminution temps de travail, création poste de secrétaire générale de mairie – Budget principal : admission en non-valeur - Foire Saint-Luc 2025 : organisation, tarif stationnement camping-car, tarif vente affiches – Informations diverses. - Questions diverses.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 OCTOBRE 2025

Etaient présents : LECOMTE Sébastien, LETELLIER Joseph, JACQUET Isabelle, SABINE PACARY Roselyne, CANU Michel, LAMY Brigitte, HÉBERT Bernard, BIDOT Jacky, TROCHUT Marie-Christine, MAUSSION Olivier, DELAMARCHE Alexandre, LEBARGY Linda, DEFOY Marine, FOUILLEUL Anne-Charlotte, EUDES Coralie, LECAUDEY Denis, PAYSANT-DAMOUR Agnès, HOUSTIN Michaël et MABIRE Caroline.

Etaient absents excusés : M. DE PAËPE Philippe (procuration à M LECOMTE Sébastien), M. VASTEL Philippe (procuration à Mme TROCHUT Marie-Christine)

Etaient absents : Mme BERNARD Virginie et M. HEURTAUX Jean-Claude

Monsieur le Maire indique que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire remercie de leur présence MM BASLEY et L'HOTELLIER de la SHEMA qui accompagnent la collectivité dans le cadre des travaux de revitalisation du bourg de Gavray.

M. MAUSSION Olivier est désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art.L.2121-15 du CGCT).

D20250901. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU
2 SEPTEMBRE 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité le compte rendu municipal du 2 septembre 2025.

D20250902. REVITALISATION DU BOURG DE GAVRAY : MARCHÉ DE TRAVAUX

Après s'être fait présenter le rapport d'analyse des offres et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de retenir les entreprises suivantes pour la réalisation des travaux de revitalisation du centre bourg de Gavray (rive gauche, rue de la Libération, Place des Tilleuls, quai du Bief et quai de Sienne) :
 - o Lot 1 Terrassement, voiries, eaux pluviales, signalisation : entreprise EUROVIA pour un montant de 1 147 796.01 € HT

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2025

- Lot n°2 Aménagements paysagers : entreprise VALLOIS pour un montant de 277 186.38 € HT.
- Autorise la SHEMA à signer pour le compte de la commune les accords-cadres et les marchés subséquents qui seront passés avec les entreprises précitées selon les différentes phases de travaux.

D20250903.CONTRAT PÔLE DE SERVICES : APPROBATION.

Le Maire rappelle que par délibération en date du 30 janvier 2024, la commune a déposé un dossier de candidature pour l'établissement d'un contrat de pôle de services (CPS) avec le Département de la Manche.

Dans le cadre de la politique contractuelle du Département, l'enveloppe allouée à notre commune s'élève à 446 200 € (200 € par habitant population DGF). De plus, cette enveloppe peut être bonifiée pour un engagement en matière de transitions écologique et inclusive, à hauteur de 20 % de la subvention soit 89 240 € ce qui porterait le montant attendu à 535 440 €.

Après l'audition qui s'est déroulée en juin dernier, la commission spécifique du Département a donné un avis positif sur le dossier et a accepté la bonification sur les projets présentés.

Il est donc proposé au conseil d'approuver le contrat et les fiches actions qui le composent à savoir :

- fiche action n° 1 : réaménagement rive gauche
- fiche action n°2 : réaménagement de la rue de la Libération et place des Tilleuls
- fiche action n°3 : réaménagement des berges de la Sienne

Après en avoir délibéré, considérant que tous les projets présentés dans le cadre du CPS ont été validés, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve les différents projets présentés pour la subvention au titre du contrat de pôle de services, ainsi que les bonifications relatives à l'inclusion et à la transition écologique.
- approuve le financement des projets par le Département comme suit :

Fiche Action	Montant subvention	Montant bonification	Montant total subvention
N°1-Rive Gauche	70 457 €	14 091 €	84 548 €
N°2Rue Libération - Place des Tilleuls	283 629 €	56 726 €	340 355 €
N°3 Les Berges Sienne	92 114 €	18 423 €	110 537 €
TOTAUX	446 200 €	89 240 €	535 440 €

- autorise le Maire à signer avec le Département de la Manche, le contrat de pôle de services reprenant des différents projets sous la forme de 3 fiches action ainsi que toutes les pièces afférentes à ce contrat.

D20250904.REVITALISATION DU CENTRE BOURG DE GAVRAY. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION.

Le Maire rappelle qu'un contrat de territoire entre la Région Normandie et la communauté de communes Coutances Mer et Bocage a été signé le 12 mai 2025 pour financer les projets structurants du territoire entre 2023-2027. Au sein de ce contrat, le projet de revitalisation du bourg de Gavray a été inscrit pour un financement à hauteur de 220 000 €.

Suite aux résultats de l'appel d'offres pour la réalisation des travaux, Monsieur le Maire présente le budget prévisionnel de l'opération à savoir :

DEPENSES		RECETTES	
Etudes	40 000 €	ETAT (DETR)	619 573 €
Honoraires	195 430 €	AGENCE EAU	215 881 €

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2025

Travaux	1 722 092	REGION	220 000 €
Frais divers	8 000 €	DEPARTEMENT (CPS)	535 440 €
Rémunération SHEMA	99 720 €	DEPARTEMENT (Amendes de Police)	13 800 €
		DEPARTEMENT (enrobés)	47 500 €
		AUTOFINANCEMENT	413 048 €
TOTAL	2 065 242 €	TOTAL	2 065 242 €

Après en avoir délibéré, le conseil approuve le bilan prévisionnel présenté et autorise le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès de la Région pour le financement de l'opération.

D20250905.CONTRAT TERRITORIAL EAU, CLIMAT et BIODIVERSITÉ :
AUTORISATION DE SIGNATURE

Dans le cadre de son 12^{ème} programme d'intervention « Eau, Climat et Biodiversité » (2025-2030), l'Agence de l'Eau Seine-Normandie propose aux acteurs territoriaux de s'engager autour d'un programme d'actions territorialisées, visant à :

- Renforcer la sobriété en eau ;
- Préserver les ressources en eau potable ;
- Reconquérir les milieux aquatiques et la biodiversité associée ;
- Adapter les territoires au changement climatique.

Ce contrat constitue un outil de programmation pluriannuelle, engageant les parties prenantes sur les enjeux liés à l'eau, en cohérence avec les autres politiques publiques du territoire.

Dans la continuité des contrats C.T.E.C. 1 et 2, la Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage est désignée comme structure porteuse du contrat.

Le contrat s'articule autour de quatre enjeux :

1. **Préservation des zones de baignade et conchylicoles,**
2. **Atteinte ou maintien du bon état écologique des cours d'eau,**
3. **Préservation de la ressource en eau potable,**
4. **Reconquête des milieux aquatiques et humides,**

La Commune de GAVRAY-SUR-SIENNE, maître d'ouvrage des réseaux et ouvrages d'assainissement sur son territoire, s'engage à mettre en œuvre les actions inscrites au contrat et identifiées comme prioritaires, à savoir :

- réalisation d'une étude diagnostique en vue de la reconstruction de la station de traitement des eaux usées du Mesnil-Rogues
- gestion alternative des eaux pluviales ; déracordement des eaux pluviales ; désimperméabilisation et végétalisation de l'espace public

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise le Maire ou son représentant à signer le contrat, et toutes pièces afférentes, étant précisé que le projet ci-annexé pourra faire l'objet de quelques modifications non substantielles dans le respect des modalités approuvées.

D20250906. TRAVAUX ASSAINISSEMENT RUE DE LA LIBERATION : AVENANT
AU MARCHÉ DE TRAVAUX

Dans le cadre de la réhabilitation du réseau d'eaux usées rue de la Libération, des travaux modificatifs ont été décidés. Ainsi, Monsieur le Maire présente au conseil un avenant au marché de travaux passé avec l'entreprise LTP LOISEL ; le montant de cet avenant est chiffré à – 15 460.25 € HT, ce qui ramène le marché initial à 176 220.75 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ; le conseil accepte les conditions de cet avenant négatif et autorise le Maire à le signer ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2025

Au cours de ce chantier, au vu de son état, des travaux ont été commandés en urgence sur le réseau d'eaux pluviales ; le chiffrage total de ces travaux qui seront pris en charge par le budget principal de la commune, n'est pas encore finalisé à ce jour ; par conséquent, il sera proposé lors du prochain conseil.

D20250907. VENTE CHEMIN RURAL. RETRAIT DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire informe le conseil que la délibération en date du 2 septembre concernant la vente du chemin rural aux consorts Lepagelet a fait l'objet d'une remarque du contrôle de légalité ; en effet même si ce chemin appartient au domaine privé de la commune la vente ne peut être réalisée qu'après enquête publique ; par conséquent il convient de retirer cette délibération.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil décide le retrait de la délibération D20250810 en date du 2 septembre 2025 entachée d'illégalité.

M. LETELLIER demande une réunion avec des élus de la commission urbanisme et les maires délégués pour repérer les chemins qu'ils seraient bon de conserver au sein du Plui.

D20250908. PERSONNEL COMMUNAL. MODIFICATION TEMPS DE TRAVAIL

Monsieur le Maire expose au conseil qu'un agent de notre collectivité a souhaité diminuer son temps de travail à savoir passer de 21h10 hebdomadaires à 17h40.

La diminution étant supérieure à 10 %, le comité social territorial du centre de gestion a été consulté et a émis un avis favorable.

Il est ainsi proposé au conseil :

- De supprimer un poste d'adjoint technique territorial à hauteur de 21 h10 hebdomadaire.
- De créer un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 17h40 hebdomadaire

Ces changements interviendront à compter du 8 octobre 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte ces propositions et autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de cette décision.

D20250909. CRÉATION POSTE DE SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE MAIRIE

Monsieur le Maire informe le conseil que Mme LE GROS, actuellement, secrétaire générale de mairie, souhaite bénéficier du dispositif de retraite progressive à compter du 1^{er} janvier 2026 et par conséquent démissionne à cette date de son poste de secrétaire générale de mairie.

Il est donc proposé au conseil de créer à compter du 1^{er} janvier 2026, un poste à temps complet, sur le grade d'attaché territorial pour assurer les fonctions de secrétaire générale de mairie.

Cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité approuve les propositions de Monsieur le Maire et l'autorise à prendre toutes les mesures nécessaires à cette création de poste.

D20250910. BUDGET PRINCIPAL. ADMISSION EN NON VALEUR

Vu, l'état des produits irrécouvrables dressé par le service de gestion comptable de Coutances, considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par le receveur de la commune dans les délais légaux et réglementaires,

Considérant que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur les sommes figurant sur l'état joint et s'élevant à la somme totale de 340.46 €.

Le crédit nécessaire figure au chapitre 65 (autres charges de gestion courante) du budget 2025.

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2025

FOIRE SAINT-LUC 2025. ORGANISATION

Monsieur le Maire laisse la parole à M. HOUSTIN pour effectuer un rappel sur l'organisation de la prochaine foire Saint-Luc.

Il rappelle les différents points qui nécessitent des élus ou des bénévoles pour l'organisation de la foire.

Les documents concernant les tableaux reprenant sur les 3 jours de foire, les permanences au PCO, à la tour d'accueil et au stand de la boutique officielle sont complétés et remis aux élus.

Compte tenu des contraintes réglementaires, il est décidé d'annuler la foire aux chiens

D20250811. FOIRE SAINT-LUC . TARIF STATONNEMENT CAMPING CAR

Sur proposition de la commission foire Saint-luc et après en avoir délibéré le conseil décide de fixer à 9 € par jour le stationnement des campings cars présents sur le site de la foire Saint-Luc à compter de l'édition 2025.

D20250812. FOIRE SAINT-LUC . TARIF VENTE AFFICHES

Le Maire expose au conseil qu'il propose d'acquérir et de mettre à la vente, la reproduction des anciennes affiches de promotion de la foire Saint-Luc sous forme de cartes au format A5.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil décide de fixer le tarif de vente de ces cartes à 2.50 € HT l'unité.

Ces tarifs seront appliqués à compter du 8 octobre 2025 et seront intégrés à la régie de la foire Saint-Luc.

INFORMATIONS DIVERSES.

- Monsieur le Maire informe qu'il a participé accompagné de M. HOUSTIN aux différentes réunions de rentrée (enseignants et parents) au sein de l'école des bords de Sienne.
- Monsieur le Maire et M. LETELLIER ont reçu en mairie les classes de CM1, CM2 et 6° pour les élections de délégués de classe.
- Lotissement des Hirondelles : à ce jour, 11 parcelles sont vendues ou réservées.
- Monsieur le Maire a participé à l'inauguration de la foire de St James et M. HOUSITN à celle de Brix
- Le conseil prend connaissance de la carte de remerciement d'Aurélie et de son mari pour les attentions reçues à l'occasion de son mariage.

QUESTIONS DIVERSES

Mme. DEFOY propose la visite du SDIS de la Manche à l'ensemble des conseillers, le 19 novembre à 16 heures.

Mme MABIRE évoque la situation de la CAUE qui est menacée de fermeture suite à la réforme de la taxe d'aménagement.

M. HOUSTIN demande un bilan des permanences des élus qui se tenues le samedi matin en matin pendant les travaux : il s'avère que peu de personnes se sont présentées aux permanences.

Prochain conseil municipal : Jeudi 6 novembre 2025 à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2025

Cette séance de conseil municipal en date du 7 octobre 2025 contient douze délibérations numérotées D20250901 à D20250912.

Le Maire

